

Conférences de la souveraineté alimentaire

œ Île-de-France ∞

Contribution du territoire francilien à la souveraineté agricole et alimentaire

I. Objectifs régionaux de contribution à la souveraineté agricole et alimentaire nationale à horizon 10 ans

Avec plus de douze millions d'habitants et plusieurs dizaines de millions de visiteurs par an, l'Île-de-France représente le principal bassin de consommation de France. Bien que son territoire soit composé de près de 50 % de terres agricoles, cette surface est très largement inférieure aux besoins alimentaires de la région. L'Île-de-France demeure donc fortement dépendante d'approvisionnements extérieurs et reste vulnérable aux crises climatiques, économiques ou géopolitiques susceptibles de perturber les chaînes d'approvisionnement. Pourtant, réduire l'Île-de-France à cette seule dépendance serait négliger les nombreux leviers dont elle dispose pour contribuer à la construction d'un système alimentaire plus résilient au niveau national.

Par son poids démographique et économique, la région exerce une influence déterminante sur les orientations des filières agricoles françaises. Les attentes de ses consommateurs, le pouvoir d'achat de son marché, l'importance de ses infrastructures logistiques, notamment le marché international de Rungis, et la présence d'un tissu dense d'entreprises agroalimentaires lui confèrent une capacité d'entraînement considérable. Dès lors, la question de la souveraineté alimentaire francilienne ne se résume pas à la recherche d'une autosuffisance, difficilement envisageable dans un territoire aussi urbanisé. Elle renvoie davantage à la capacité de renforcer la résilience du système alimentaire régional en diversifiant les productions et en développant certaines productions stratégiques, en consolidant les outils de transformation, en améliorant l'organisation des flux et en renforçant les dynamiques de coopération et de structuration de filières à l'échelle notamment du bassin de la Seine.

1. La demande des consommateurs, un atout pour la production agricole régionale

Les comportements alimentaires des franciliens constituent un premier facteur de transformation. Les dépenses consacrées à l'alimentation y sont plus élevées que dans le reste du pays, notamment en raison du poids important de la restauration hors domicile. Les consommateurs y accordent une attention croissante à l'origine des produits, à leur qualité et à leurs conditions de production. Les produits français bénéficient d'une forte préférence, tandis que les circuits courts et l'agriculture biologique poursuivent leur progression. Cette évolution traduit une sensibilité accrue aux enjeux environnementaux, sanitaires et territoriaux. Dans ce contexte, la marque « Produit en Île de France », portée par le conseil régional d'Île-de-France, est un levier pour encourager les franciliens à une consommation locale. Pour les producteurs du bassin parisien, et en particulier de la région, elle représente une opportunité réelle de valorisation de leurs productions et de développement de nouveaux débouchés.

Cette dynamique favorable ne doit cependant pas masquer les inégalités sociales qui traversent le territoire francilien. Une part importante de la population rencontre des difficultés pour accéder à une alimentation suffisante et de qualité. L'augmentation du

coût de la vie et la hausse des prix alimentaires ont accentué cette fragilité, en particulier dans certains territoires urbains déjà confrontés à de fortes vulnérabilités économiques. La question alimentaire se trouve ainsi au croisement d'enjeux agricoles, économiques et sociaux. Renforcer la souveraineté alimentaire suppose non seulement de sécuriser les approvisionnements, mais également de garantir que les produits demeurent accessibles au plus grand nombre.

Dans ce contexte, la restauration collective apparaît comme un outil particulièrement structurant. Les centaines de millions de repas servis chaque année dans les établissements scolaires, les hôpitaux, les administrations ou les entreprises constituent des réelles opportunités de débouchés pour les producteurs locaux. Les objectifs fixés par la réglementation en matière de qualité et d'approvisionnement durable ont contribué à accélérer cette évolution, même si les règles de la commande publique ne permettent pas de cibler spécifiquement les denrées produites localement et pourraient être aménagées sur ce point. Plusieurs initiatives territoriales ont démontré qu'il était possible de rapprocher producteurs, transformateurs et acheteurs publics grâce à des démarches de contractualisation. Ces dispositifs offrent davantage de visibilité et de résilience aux agriculteurs, sécurisent les investissements et facilitent l'émergence de filières adaptées aux besoins de la restauration collective.

Le développement de ces filières reste néanmoins confronté à des difficultés concrètes. Les producteurs hésitent parfois à engager des investissements sans garantie sur la stabilité des débouchés, tandis que les acheteurs publics peinent à identifier des fournisseurs capables de répondre à leurs exigences de volume et de régularité. Les contraintes logistiques constituent également un frein important, notamment dans les zones fortement urbanisées où les coûts de transport demeurent élevés. À cela s'ajoutent des difficultés liées aux capacités de transformation, souvent insuffisantes pour répondre à une demande locale en forte croissance.

2. Les enjeux de la diversification de la production

Autrefois très diversifiée, l'agriculture francilienne demeure marquée par son histoire récente. Les grandes cultures y occupent une place prépondérante dans l'occupation des sols et dans l'économie agricole régionale. Cette spécialisation a longtemps constitué un atout grâce à des niveaux élevés de productivité, à l'existence de débouchés internationaux solides, d'une logistique fluviale et d'infrastructures portuaires en aval de la Seine, notamment pour le blé tendre. Au contraire, elle révèle aujourd'hui certaines fragilités. Les exploitations sont exposées aux fluctuations des marchés mondiaux et aux tensions géopolitiques, tandis que les effets du changement climatique se font de plus en plus sentir. Les épisodes de sécheresse récurrents, la pression sur les ressources en eau et la dégradation progressive de certains sols interrogent la durabilité de ce modèle. Certaines cultures sont par ailleurs confrontées à une réduction des solutions de protection des cultures qui les place dans des situations d'impasse technique (désherbage, lutte contre certains ravageurs) avec, pour conséquences, une dégradation du potentiel de production, et de la régularité et de la qualité des récoltes.

Dans ce contexte, la diversification des productions apparaît comme une évolution nécessaire. Les cultures maraîchères, les légumineuses pour l'alimentation humaine, et d'autres productions spécialisées connaissent un développement progressif sous l'effet conjugué de la demande locale et des politiques agricoles et alimentaires. Cette diversification permet de répondre plus directement aux besoins alimentaires du territoire tout en créant davantage de valeur ajoutée localement. Elle permet en outre de réduire les impacts de l'activité agricole sur les ressources naturelles (l'allongement des rotations

permet, par exemple, de limiter le recours aux produits phytosanitaires). Ces évolutions pourraient nécessiter cependant de développer l'irrigation dans une région de plus en plus exposée aux restrictions d'usage de l'eau. Certaines filières d'élevage, notamment les productions avicoles et ovines, bénéficient des opportunités régionales et connaissent aussi un regain après plusieurs décennies de recul. Elles présentent en outre un intérêt pour le cycle de certains nutriments, par la fertilisation des cultures (azote) et l'enrichissement des sols.

Les légumineuses devraient occuper une place particulière dans cette dynamique. Leur intérêt ne se limite pas à leur contribution nutritionnelle. Elles constituent en effet un levier agronomique intéressant en réduisant les besoins en fertilisation azotée et en améliorant la qualité des sols. Leur développement répond donc à plusieurs objectifs : diversification des assolements, réduction de la dépendance aux intrants importés et adaptation des régimes alimentaires aux nouvelles attentes sociétales. Malgré ces avantages, leur diffusion reste encore limitée et nécessite le développement de la recherche variétale, la structuration de véritables filières de collecte, de transformation et de commercialisation pour garantir des débouchés pérennes et rémunérateurs.

Cette diversification s'accompagne cependant parfois de contraintes supplémentaires, tant en matière d'investissements (équipements, infrastructures) que de temps de travail. Elle doit donc être évaluée dans une approche globale de la performance et de la pérennité des exploitations. En outre, elle aura pour conséquence de réduire la production régionale de céréales (et donc les capacités d'exportation).

Le renforcement de la souveraineté alimentaire régionale passe également par une consolidation des capacités de transformation. Si l'Île-de-France dispose d'un nombre important d'entreprises agroalimentaires, plusieurs maillons stratégiques apparaissent insuffisamment dimensionnés. Les capacités d'abattage, de découpe de la viande ou de transformation des fruits et légumes demeurent limitées au regard des ambitions de relocalisation. Cette situation réduit les possibilités de valorisation des productions locales et fragilise certaines filières émergentes. Le développement d'outils de transformation adaptés constitue dès lors un enjeu central pour accompagner la diversification agricole.

La question des intrants agricoles représente un autre défi majeur. En particulier, les tensions observées ces dernières années sur les marchés des engrais ont rappelé la dépendance du modèle agricole à des ressources largement importées. Face à cette situation, plusieurs solutions sont explorées afin de renforcer l'autonomie des exploitations. La valorisation des déchets organiques et des excréments humains, le développement de la méthanisation et de l'élevage ovin ou de volailles ouvrent des perspectives intéressantes. Ces démarches participent d'une logique d'économie circulaire visant à mieux reconnecter les territoires urbains et agricoles.

3. Les enjeux territoriaux

Les enjeux logistiques occupent une place tout aussi importante dans la réflexion sur la souveraineté alimentaire. Nourrir quotidiennement une région aussi dense implique la gestion de volumes considérables de marchandises. Si Rungis constitue un maillon essentiel de cette organisation, de nouveaux outils apparaissent nécessaires pour accompagner l'évolution des filières locales. Plusieurs projets, notamment le projet Agoralim porté par la Semmaris au nord de Paris, visent ainsi à développer des plateformes complémentaires capables d'assurer des fonctions de stockage, de transformation ou de distribution à proximité des bassins de production et de consommation.

La distribution des produits en milieu urbain est un défi. Les contraintes liées au trafic routier, aux coûts de livraison et aux exigences environnementales rendent complexe l'organisation du dernier kilomètre. Afin d'y répondre, différents acteurs expérimentent des solutions fondées sur la mutualisation des flux, la création de plateformes intermédiaires ou encore le recours à des véhicules moins polluants. Ces innovations témoignent d'une volonté de concilier performance économique et transition écologique.

En outre, la réussite d'une stratégie de souveraineté alimentaire suppose de préserver durablement les ressources nécessaires à la production. La protection du foncier agricole demeure essentielle dans une région soumise à une forte pression urbaine. La gestion de l'eau représente également un enjeu croissant dans un contexte de changement climatique. À ces défis s'ajoute la question du renouvellement des générations et des compétences. Les difficultés de recrutement touchent aussi bien les exploitations agricoles que les entreprises agroalimentaires ou les structures de conseil. Sans un effort important de formation, d'accompagnement et d'attractivité des métiers, les ambitions affichées risquent de se heurter à un manque de ressources humaines.

Enfin, l'acceptabilité territoriale des projets agricoles constitue un enjeu majeur pour accompagner les transitions. Qu'il s'agisse de la création ou de l'extension d'ateliers d'élevage, d'unités de méthanisation, de bâtiments agricoles ou d'autres infrastructures, ces projets peuvent susciter des interrogations, voire des oppositions locales. La réussite de ces projets repose sur une meilleure connaissance, par le grand public, des réalités et des besoins de l'agriculture. Favoriser cette acceptabilité est une condition essentielle pour permettre l'adaptation des exploitations, maintenir une agriculture dynamique au sein des territoires et donc renforcer la souveraineté alimentaire.

Conclusion

L'avenir alimentaire de l'Île-de-France repose moins sur la recherche d'une autonomie que sur la construction progressive d'un système plus robuste, plus diversifié et mieux organisé. Grâce à la puissance de son marché, à son potentiel agricole, à ses infrastructures et à sa capacité d'innovation, la région dispose de nombreux atouts pour devenir un territoire de référence en matière de résilience alimentaire. La transition est déjà engagée à travers de multiples initiatives locales. Son succès dépendra désormais de la capacité des acteurs publics et privés à coordonner leurs actions, à investir dans les infrastructures nécessaires et à inscrire leurs démarches dans une vision de long terme conciliant performances économique et environnementale, et justice sociale.

Rappelons enfin que l'influence de l'Île-de-France dépasse largement le cadre de son territoire. En raison de son importance économique, elle oriente une part significative de la production agricole nationale. Le marché international de Rungis illustre parfaitement cette fonction stratégique. Véritable plateforme de référence, il assure la rencontre entre les producteurs et les consommateurs tout en structurant les flux alimentaires à l'échelle nationale. Les préférences exprimées par les consommateurs franciliens influencent ainsi les choix des producteurs de nombreuses régions françaises. Cette capacité d'entraînement peut être mobilisée pour soutenir le développement de filières considérées comme prioritaires, qu'il s'agisse des fruits et légumes, des œufs, des volailles ou encore des protéines végétales.

Les objectifs régionaux suivants, présentés par filière en regard des conclusions des groupes sectoriels nationaux, et les principaux déterminants qui sont listés dans ces fiches sont issus des travaux conduits en Île-de-France conjointement par les services de l'État, du conseil régional et de la chambre d'agriculture de région, dans le cadre des conférences de la souveraineté alimentaire.

Un important travail de recensement des projets agricoles et agroalimentaires en cours a en effet permis d'identifier les dynamiques engagées sur le territoire francilien (cf. partie II). Ces projets répondent en partie aux enjeux de diversification de la production, de préservation des ressources naturelles et ils amélioreront la résilience du système alimentaire francilien qui restera cependant très dépendant des productions des autres régions, notamment limitrophes.

1. Viandes blanches (volaille de chair, œuf, porc, lapin, palmipède gras)

Rappel des conclusions nationales (précisées dans les synthèses des groupes sectoriels)

Situation :

- Autosuffisance globale proche de l'équilibre sauf pour le poulet (50 % d'importations).
- Dégradation progressive liée à un déficit de compétitivité.

Trajectoire retenue à 10 ans : 400 élevages supplémentaires / an, 10 à 15 Md€ d'investissement sur 10 ans (réalisés par les filières)

- Volaille de chair :
 - +750 000 tec d'ici 2035
 - 100 % d'autosuffisance
 - **+220 nouveaux poulaillers/an**
 - 8 abattoirs supplémentaires (ou 5 très grandes unités)
 - Investissement total : 2,8 Md€ (amont + aval)
- Œufs :
 - +213 500 teoc en 10 ans
 - +70 poulaillers/an
 - 1,1 Md€ d'investissements
- Porc :
 - Maintien à 2,15 M tec
 - 100 % d'autosuffisance
 - 7 Md€ d'investissements (amont + aval)
- Palmipèdes gras :
 - Retour à 19 300 t
 - 50 créations/an + 10 reprises
 - 250 M€ sur 10 ans

Objectifs régionaux à horizon 10 ans

Viandes blanches (volaille de chair, œuf, porc, lapin, palmipède gras)

Situation

- La production francilienne de volailles de chair est estimée à 5404 tec, celle de viandes de porc à 710 tec, celle de palmipèdes gras à 18 tec et lapins à 9 tec (source SAA, moyenne 2020-2024). Elle représente moins de 0,5 % de la production nationale. Tandis que la production de volailles de chair stagne en Île-de-France (- 2% en 10 ans) et représente 0,3% de la production nationale, les autres filières sont en déclin (baisse de 36 % de la production de viande de porc en 10 ans). La production francilienne permet de couvrir théoriquement respectivement 0,2 % et 1,4 % de la consommation de viandes de porc et de volailles de chair de la population francilienne.
- La production francilienne d'œufs est estimée à 271 millions d'œufs. Elle représente 1,8 % de la production nationale. Cette filière est en développement, avec une augmentation de la production de 42 % en 10 ans. La production francilienne permet de couvrir théoriquement 10 % de la consommation d'œufs de la population francilienne.

Trajectoire retenue à 10 ans

- Production :
 - Volaille de chair : augmentation de la production régionale de 50 %.
 - Œufs : augmentation de la production d'œuf de 60 % .
 - Porc : stabilité de la production régionale.
- Maintien des outils franciliens d'abattage

Principaux déterminants et enjeux pour atteindre les cibles de production en 2036

- Investissements sur l'amont de la filière (poussinières, production d'aliments).
- Accès au foncier.
- Stabilité des normes, réduction des délais d'instruction administrative et sécurisation juridique des projets.
- Acceptabilité sociale des projets d'élevage dans une région où la population est très dense.
- Alimentation animale accessible.
- Maillage vétérinaire et résilience face aux maladies animales.
- Sécurisation de l'aval (abattoirs, transformation et conditionnement, débouchés locaux, GMS, RHD, circuits courts).
- Répartition équitable de la valeur.

2. Ruminants (lait, viande bovine, caprin, ovins)

Rappel des conclusions nationales (précisées dans les synthèses des groupes sectoriels)

Situation : autosuffisance encore élevée mais poursuite de la décapitalisation du cheptel bovin

Trajectoire retenue à 10 ans

- Lait de vache :
 - Passer de 22 à 24 milliards de litres en 2035 – veiller à l'adéquation de la taille des élevages en lien avec les robots de traites
 - Travailler sur la réduction du déficit en matière grasse et viser une meilleure valorisation de la matière protéique
- Viande bovine :
 - Objectif d'autoapprovisionnement : 99 %
 - Engraissement +5 à 6 % des broutards (environ 20 000 tec)
- Viande ovine :
 - +1 million d'agneaux/an
- Lait de chèvre :
 - +30 à +60 millions de litres d'ici 2035
 - 500 à 600 installations

Objectifs régionaux à horizon 10 ans

Ruminants (lait, viande bovine, caprin, ovins) et chevaux

Situation

- La production francilienne de lait s'élève à 36,4 millions de litres (dont 2 % destinés à la fabrication de fromage) (source SAA, moyenne 2020-2024). Elle représente moins de 0,15 % de la production nationale. Elle évolue à la baisse (- 22%) depuis 10 ans. Elle permet de couvrir théoriquement 5 % de la consommation de lait de la population francilienne.
- La production francilienne de viande bovine s'élève à 1 661 tec et celle de viande ovine à 308 tec. Elle représente moins de 0,5 % de la production nationale. Tandis que la production de viande bovine évolue à la baisse (- 19% en 10 ans) celle de viande ovine augmente (+ 19 % en 10 ans). La production francilienne permet de couvrir théoriquement respectivement 0,6 % et 1,1 % de la consommation de viandes bovines et ovines de la population francilienne.

Trajectoire retenue à 10 ans

- Production :
 - ovins : doublement des effectifs et structuration de l'organisation de producteurs.
 - bovins à viande : engraissement de 1 000 jeunes bovins supplémentaires dans la région.
 - vaches laitières : stabilité des effectifs.
- Transformation :
 - création d'ateliers de transformation du lait.
- Distribution :
 - valorisation et développement de la mise en marché des carcasses.
 - création d'une filière francilienne de « commerce équitable ».
- Investissements :
 - Soutien à la création et à la modernisation d'atelier d'élevages de bovins et d'ovins.

Principaux déterminants et enjeux pour atteindre les cibles de production en 2036

- Maillage vétérinaire et résilience face aux maladies animales.
- Consolidation la récente structuration collective de l'élevage bovins.
- Développement des AOP et donc de la production locale d'aliments du bétail.
- Développement de filières équitables.
- Alimentation animale accessible.
- Lien entre éleveurs et céréaliers (bouclage des cycles des nutriments).
- Investissements dans les outils d'abattage.
- Sécurisation de l'aval (abattoirs, transformation, conditionnement, débouchés locaux dans la GMS, la RHD et les circuits courts).
- Répartition de la valeur.

3. Productions végétales spécialisées

Rappel des conclusions nationales (précisées dans les synthèses des groupes sectoriels)

Situation : reconquête du marché intérieur et structuration de l'amont et des filières

- Fleurs françaises : 15 % du marché
- Houblon : 724 ha (objectif 1500 ha)
- Huile d'olive : 5 % de couverture
- Miel : 49 % d'autosuffisance

Trajectoires :

- Houblon : 724 ha → 1500 ha
- Fleurs : 15 % → 20 %
- Relocalisation jeunes plants
- Lin : doublement des surfaces

Objectifs régionaux à horizon 10 ans

Productions végétales spécialisées

Situation

- La production francilienne de fleurs coupées est estimée à 6,3 millions de tiges en 2020. Elle représente 3 % de la production nationale. Les surfaces dédiées à la culture de fleurs ont diminué de 66 % en 10 ans pour atteindre 75 ha en moyenne sur 2020-2024.
- La culture de PPAM en Île-de-France représente une superficie de 565 ha, soit 1 % de la SAU nationale. Les surfaces cultivées ont augmenté de 63 % en 10 ans.
- La production de miel est estimée à 596 tonnes. Elle représente 5 % de la production nationale et couvre théoriquement 5,8 % de la consommation de miel en Île-de-France.
- La production de semences représente une surface de 13 000 ha en 2024, soit 3,9 % de la surface nationale dédiée à la multiplication de semences commercialisables.

Trajectoire retenue à 10 ans

- Production :
 - Horticulture :
 - Réhabilitation des serres abandonnées.
 - Développement de la production de plants « végétal local » pour les collectivités.
 - Miel : diversification des agriculteurs et professionnalisation.
 - PPAM : développement des plantes à parfum, aromatiques et médicinales comme cultures de diversification.
 - Semences :
 - Modernisation et accroissement capacitaire pour les usines de semences existantes.
 - Création de nouvelles unités de stockage et conditionnement en plants de pomme de terre sur la région.
- Investissement : maintien de l'offre régionale de formation en horticulture.

Principaux déterminants et enjeux pour atteindre les cibles de production en 2036

- Protéger la production très qualitative (menthe en particulier) face à la concurrence.
- Investissement et modernisation des infrastructures (serres, etc.).
- Résilience face aux aléas climatiques, pressions des ravageurs, etc.
- Synergie et diversification avec d'autres productions (grandes cultures notamment).
- Structuration de filières et contractualisation amont-aval.
- Normes, qualité et compétitivité.

4. Pêche – Aquaculture

Rappel des conclusions nationales (précisées dans les plans filières, le P2A et le contrat stratégique de filière de la pêche française)

Situation : relancer l'investissement productif.

- 75 % de la consommation importée
- Aucune pisciculture créée depuis 30 ans

Trajectoires : cf. le plan aquacultures d'avenir (P2A) et le contrat stratégique de filière de la pêche française

- Création de nouveaux sites piscicoles
- Modernisation de la flotte
- Développement de la purification conchylicole
- Sécurisation de l'accès à la ressource

Objectifs régionaux à horizon 10 ans

Pêche – Aquaculture

Situation

- La production aquacole s'élève à 100 tonnes de truites vendues en 2024, soit 0,3 % des truites vendues au niveau national. On dénombre trois établissements piscicoles dans la région.

Trajectoire retenue à 10 ans

- Aquaculture : multiplier par au moins 10 la production régionale, via la concrétisation de projets innovants et reposant sur des synergies entre l'élevage aquacole et d'autres activités.
- Développer et structurer la filière de la pêche professionnelle en eau douce (étangs et ballastières notamment).

Principaux déterminants et enjeux pour atteindre les cibles de production en 2036

- Accompagnement des projets innovants, en particulier lorsque le cadre réglementaire n'est pas encore défini.
- Simplification des normes.
- Consolidation des organisations professionnelles.
- Investissements (changement de la maquette du FEAMPA).

5. Viticulture et activité cidricole

Rappel des conclusions nationales (précisées dans les synthèses des groupes sectoriels)

Situation : produire plus signifie produire mieux et s'adapter.

- Excédent commercial de 12,1 Md€
- Baisse structurelle consommation nationale
- Surproduction et arrachages (100 000 ha cumulés)

Trajectoire :

- Adapter l'offre à la demande
- Réduire volumes structurellement excédentaires
- Offensive export
- Innovation variétale
- Développement nouveaux segments (no/low alcool, vins de France)

Objectifs régionaux à horizon 10 ans

Viticulture

Situation

- 39 exploitations ayant des vignes en 2020, multiplication par 4 des surfaces dédiées à la culture de la vigne en 10 ans. Actuellement une vingtaine de producteurs sont sous IGP.

Trajectoire retenue à 10 ans

- Développement progressif de la filière viticole francilienne grâce à l'IGP, notamment dans une optique de diversification et de résilience de l'agriculture francilienne.

Principaux déterminants et enjeux pour atteindre les cibles de production en 2036

- Production de vins de qualité répondant aux besoins du marché francilien.
- Maintien de prix rémunérateurs dans une région où les coûts de production sont plus élevés.

6. Grandes cultures

Rappel des conclusions nationales (précisées dans les synthèses des groupes sectoriels)

Situation : filière pilier des premières transformations industrielles (alimentation animale, sucre, meunerie, amidon, trituration, malt, éthanol)

- Retour à un déficit des produits agricoles bruts en 2025 (-373 M€)
- Déficit de compétitivité intra-européen identifié comme menace majeure
- Sur-réglementation, coût de l'énergie et des intrants, retard d'innovation
- Forte dépendance géopolitique sur certains intrants (engrais, phytosanitaires)
- Volatilité des rendements liée au changement climatique

Trajectoire : enjeu de restaurer la compétitivité et reconquérir des segments de transformation pour maintenir la puissance exportatrice et renforcer l'autonomie protéique.

- Farine : +200 000 à +400 000 tonnes en 10 ans (soit 35 000 à 70 000 ha de blé tendre supplémentaires). Remplacer une partie des importations de farines en sachet d'Allemagne par de la production.
- Pâtes / blé dur :
 - o Reconquête de 1 % de part de marché par an
 - o Remplacer une partie des pâtes importées d'Italie (fabriquées avec du blé dur français) par des pâtes produites en France avec du blé dur français
- Alimentation animale :
 - o +1 Mt de production d'aliments du bétail (soit environ 150 000 ha) pour accompagner la croissance des filières granivores et l'engraissement bovin •
 - Protéines végétales :
 - o Accompagner la croissance des élevages en réduisant la dépendance aux importations (soja Brésil/USA/Argentine)
- Sucre et autres transformations principales : stabilité des volumes

Objectifs régionaux à horizon 10 ans

Grandes cultures

Situation

- La production francilienne de blé tendre s'élève à 1,6 Mt (moyenne 2020-2024) et représente 5 % de la production nationale. Sur 10 ans, elle a diminué de 19 %, en raison d'une réduction des surfaces (-15%) et d'une baisse du rendement moyen de l'ordre de 5%. Elle couvre théoriquement 142 % de la consommation en blé tendre de la population francilienne. En réalité, 72 % de cette production est exporté et 12 % est valorisé en meunerie ou en amidonnerie dans les régions voisines. Parmi les 16 % de la production valorisée localement, 13 % le sont en meunerie et 3 % pour l'alimentation animale. Ces deux activités de transformation utilisent près de 0,47 Mt de blé en provenance des autres régions, voire d'autres États membres de l'Union européenne, soit 65 % du blé transformé localement.
- La production francilienne de blé dur s'élève à 26 000 tonnes (moyenne 2020-2024), représentant 2 % de la production nationale. Sur 10 ans, la production de blé dur a diminué de 8 %. La production francilienne de blé dur couvre théoriquement 12,5 % de la consommation en blé dur de la population francilienne.
- La production de betterave sucrière est estimée à 2,6 Mt, soit 8 % de la production nationale. Sur 10 ans, la production a diminué d'environ un tiers. Elle couvre théoriquement 108 % de la consommation de sucre de la population francilienne. Les débouchés ne sont pas uniquement liés à la production de sucre, mais aussi d'alcool, alimentaire ou non (carburant, gel hydroalcoolique, parfumerie...).
- La production francilienne de fourrages s'élève à 62 400 tonnes (moyenne 2020-2024), représentant moins de 1 % de la production nationale, tandis que la luzerne en vue d'être déshydratée s'élève à 49 900 tonnes (moyenne 2020-2024), représentant 7% de la production nationale.
- La production francilienne de chanvre s'élève à 9 800 tonnes (moyenne 2020-2024), représentant 8 % de la production nationale. La production francilienne est en augmentation de 35 % en 10 ans, en lien avec la présence de deux usines de transformation du chanvre présentes sur le territoire et dont les investissements continuent d'être particulièrement actifs sur le territoire.
- La production francilienne de lin textile s'élève à 17 900 tonnes (moyenne 2020-2024), en augmentation de 78 % en 10 ans, tandis que celle de lin oléagineux s'élève à 1 350 tonnes, en augmentation de 56 % en 10 ans. La production francilienne de lin représente 2 % de la production nationale.

Trajectoire retenue à 10 ans

- Production :
 - Augmenter de 50 % la production de blé tendre bio pour la fabrication de farine locale.
 - Augmenter la part de blé tendre francilien orientée vers la meunerie locale.
 - Développer les cultures de diversification (protéines végétales, pour l'alimentation animale et humaine, chanvre, lin) et les utilisations non alimentaires (méthanisation) dont + 2 500 ha en chanvre.

- Transformation :
 - Pâtes : doubler les capacités de production de pâtes à partir de blé dur.
 - Farine bio : doubler les capacités de production de la farine bio régionale.
 - Sucre : inverser la tendance à la baisse des surfaces betteravières et maintenir l'outil industriel francilien.
 - Atelier de transformation ou de formulation pour l'alimentation animale.

Principaux déterminants et enjeux pour atteindre les cibles de production en 2036

- Rénovation des infrastructures vieillissantes de stockage et de transformation des grains, investissement dans des outils de nettoyage et de triage pour faire face à l'amplification du salissement des parcelles et au développement des cultures associées.
- Levier de la restauration collective pour le développement de la production régionale de farine de blé tendre et de pâte de blé dur bio, mais aussi de légumineuses pour l'alimentation humaine.
- Des objectifs régionaux de développement de la méthanisation, de nature à contribuer à la diversification, à la résilience et à l'autonomie azote.
- Diversification, relocalisation des débouchés, pluriactivité, etc. pour renforcer la résilience des exploitations face aux aléas climatiques, sanitaires et géopolitiques et aux fluctuations d'un marché mondialisé et très concurrentiel.
- Décarbonation des engrais azotés et réduction de la dépendance aux engrais importés, notamment via le développement de légumineuses et de l'élevage.
- Décarbonation de l'industrie sucrière en veillant à préserver la compétitivité de la filière et une rémunération durable et attractive des planteurs.
- Sécurisation de l'accès à l'eau afin de répondre aux besoins des cultures dans le contexte du changement climatique.
- Mise à disposition d'un panel de solutions techniques, via notamment le développement d'innovations, permettant la maîtrise des adventices et la lutte contre les maladies et les ravageurs des cultures.
- Compétitivité et partage de la valeur.

7. Fruits & Légumes (frais, transformés, pommes de terre)

Rappel des conclusions nationales (précisées dans les synthèses des groupes sectoriels)

Situation :

- Taux d'autoapprovisionnement en fruits et légumes frais (hors pomme de terre) : 54,3 % (moyenne 2021-2023)
- 66,7 % hors banane, agrumes et exotiques
- Baisse de 14 points du taux d'approvisionnement en 20 ans
- Balance commerciale F&L transformés : -1,56 Md€ (2024)
- Tomate transformée : couverture 11,6 % des besoins
- Pommes de terre : autosuffisance 124 % (moyenne 2022-2024)
 - Forte exposition aux aléas climatiques et au stress hydrique
 - Enjeu central identifié : restauration de la compétitivité

Trajectoire : reconquête du marché intérieur, sécurisation des volumes industriels et restauration durable de la compétitivité.

- Objectif global Fruits & Légumes :
 - +5 points de souveraineté d'ici 2030 >> viser 55% de TAA
 - +10 points à horizon 2035
- Pommes de terre transformées : +0,7 à +1,2 million de tonnes supplémentaires en 10 ans : dont +0,2 Mt marché intérieur et +0,5 à +1 Mt export. Progression de la consommation intérieure globale : +0,3 Mt en 10 ans
- Pomme de terre brute : poursuite de la dynamique export comme matière première industrielle
- Légumes transformés :
 - Sécuriser les volumes pour la transformation
 - Investissements industriels urgents
- Fruits & légumes frais :
 - Relancer la compétitivité pour reconquérir le marché intérieur
 - Modernisation des vergers, serres et outils de production
 - Dynamiser la consommation (enjeu santé publique)

Objectifs régionaux à horizon 10 ans

Fruits & Légumes (frais, transformés, pommes de terre)

Situation

- La production francilienne de pommes de terre (y compris transformées) s'élève à 202 000 tonnes (moyenne 2020-2024). Elle représente 9 % de la production nationale et couvre théoriquement 33 % de la consommation en pommes de terre de la population francilienne. Sur 10 ans, elle a augmenté de 35 %.
- La production francilienne de légumes, y compris les fraises, les melons et les pastèques, s'élève à 108 000 tonnes (moyenne 2020-2024). Elle représente 2 % de la production nationale et couvre théoriquement 15 % de la consommation en légumes de la population francilienne. Sur 10 ans, elle a augmenté de 15 %.
- La production francilienne de fruits est estimée à 17 000 tonnes. Elle représente 1 % de la production nationale. Sur 10 ans, la production de fruits est restée stable. Toutefois, cette stabilité cache des évolutions contrastées, avec une baisse de l'arboriculture spécialisée (- 43 % d'exploitations entre 2010 et 2020) et le développement de la production arboricole au sein d'exploitations non spécialisées qui représentent, en 2020, 83 % des exploitations ayant des vergers et 56,9 % de la surface en vergers de la région. La production francilienne couvre théoriquement 1,3 % de la consommation en fruits de la population francilienne.

Trajectoire retenue à 10 ans

- Production :
 - Stabilité de la production spécialisée.
 - Développement des fruits et légumes de saison comme cultures de diversification.
 - Mobilisation des friches susceptibles d'accueillir des cultures de fruits et légumes sous serres.
- Transformation :
 - Développement des outils de transformation (ex : Agoralim).
- Distribution/consommation :
 - Promotion de la consommation de fruits et légumes locaux et de saison.

Principaux déterminants et enjeux pour atteindre les cibles de production en 2036

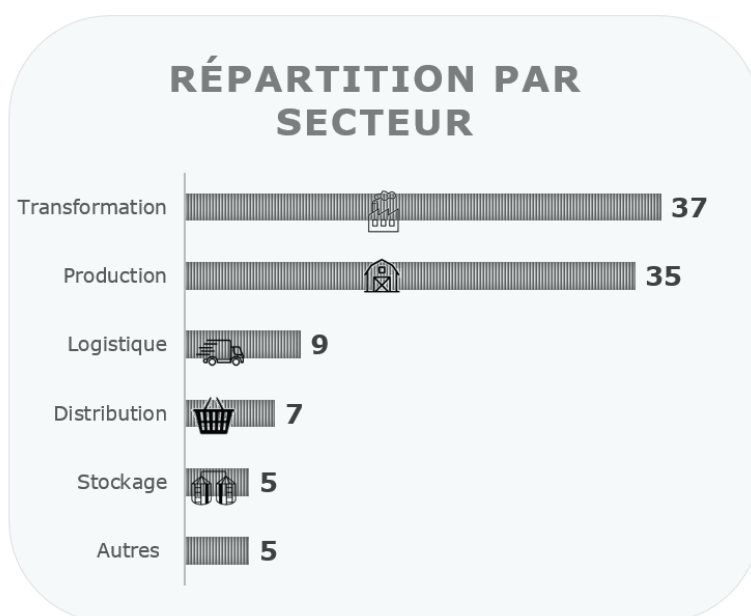
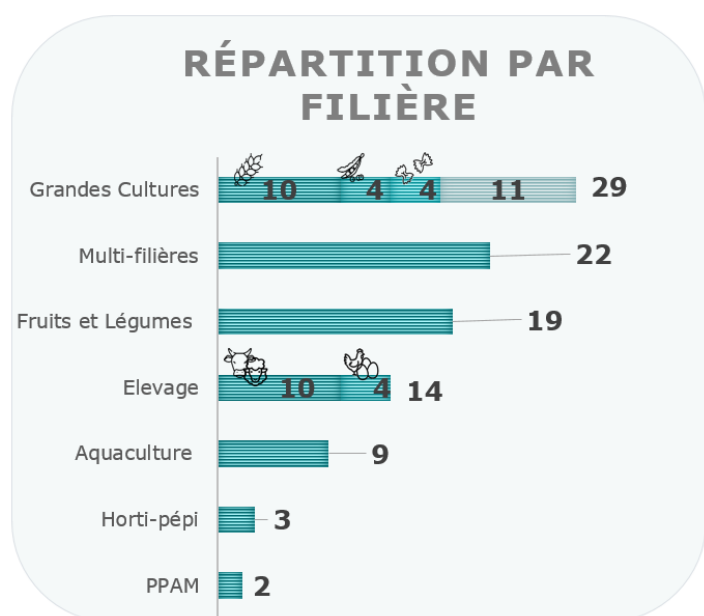
- Compétitivité, coût de la main d'œuvre, foncier.
- Restructuration de la filière francilienne de fruits et légumes (capacité de stockage, conditionnement).
- Logistique.
- Lien amont-aval (contractualisation, rôle des collectivités), levier de la restauration collective.
- Dynamique de consommation des franciliens et réponse aux exigences du consommateur.
- Mobilisation du levier de la restauration collective.
- Résilience face aux aléas climatiques (accès à l'eau notamment).
- Recensement des friches susceptibles d'accueillir des cultures de fruits et légumes sous serres.

II. Identification de projets d'avenir agricole et actions à mener

Les travaux conduits, en Île-de-France, sous l'autorité du préfet de la région et de la présidente du conseil régional et avec l'appui de la chambre d'agriculture de région ont permis de recenser 98 projets dont une quarantaine sont susceptibles d'être qualifiés de « projets d'avenir agricole », au regard de leur caractère collectif, sous réserve que les porteurs contractualisent avec des acteurs de l'amont, afin de permettre une augmentation de la production agricole dans les territoires.

Ces projets ont été identifiés et compilés dans un tableau à partir d'un questionnaire adressé aux acteurs agricoles et agroalimentaires du territoire, mais aussi à l'issue d'échanges bilatéraux, de groupes de travail, et de remontées directes de la part des porteurs de projets. Compte tenu de ces différentes approches, le niveau d'information disponible est variable selon les projets recensés, tout comme leur niveau d'avancement, allant de la simple intention à des réalisations déjà programmées ou engagées.

Afin d'obtenir une vision d'ensemble des enjeux et des besoins du territoire, ils ont été classés selon différents critères (périmètre géographique, filière, typologie, ...). La notion de projet prêtant à interprétation, le recensement s'est principalement concentré sur les initiatives répondant le plus directement aux objectifs régionaux de production.



Les projets sont plus nombreux dans les secteurs de l'élevage, avec un dynamisme particulièrement marqué dans les filières de volailles. Plusieurs projets sont ainsi portés par l'entreprise CDPO, dont l'objectif est d'accueillir 600 000 poules d'ici 2028. Les grandes cultures connaissent également une forte dynamique, avec des projets liés aux filières du blé tendre, avec notamment la structuration de la filière blé-farine biologique en Île-de-France, du blé dur, des légumineuses ou bien la fabrication d'aliments pour bétail. Ces deux secteurs représentent à eux seuls près de 50 % des projets recensés. L'aquaculture, avec neuf projets recensés témoigne également d'un fort développement, avec l'ambition de multiplier par dix la production régionale. Parmi eux figure celui de la société Lisaqua, qui développe une production de crevettes, sans antibiotiques, en Seine-et-Marne en utilisant la chaleur fatale d'un incinérateur.

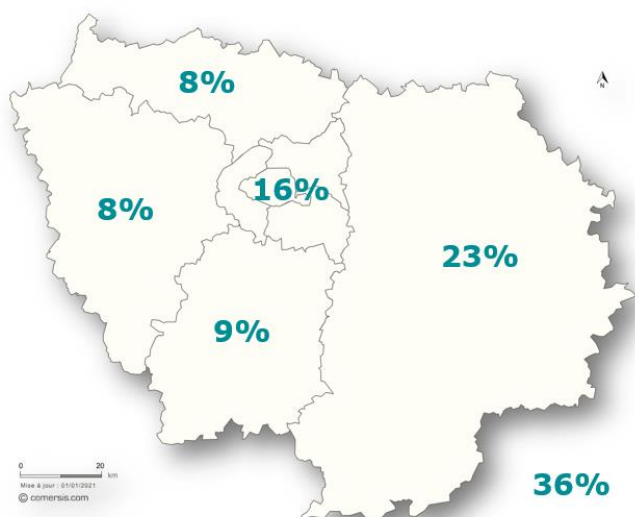
Les projets se concentrent majoritairement sur les maillons amont de la chaîne de valeur. La production et la transformation (farines, pâtes, conserverie, ...) représentent plus de

70% de l'ensemble des initiatives recensées. Cette répartition traduit le manque d'outils industriels permettant de structurer des filières locales et un intérêt marqué pour remédier à cette situation en valorisant les productions agricoles et en créant de la valeur ajoutée sur le territoire francilien. Par exemple, le projet AGORALIM porté par la Semmaris, permettra d'accélérer la diversification de la production et de structurer de nouveaux débouchés notamment via la construction d'ateliers de transformation (légumerie, conserverie, atelier de découpe) et de logistique.

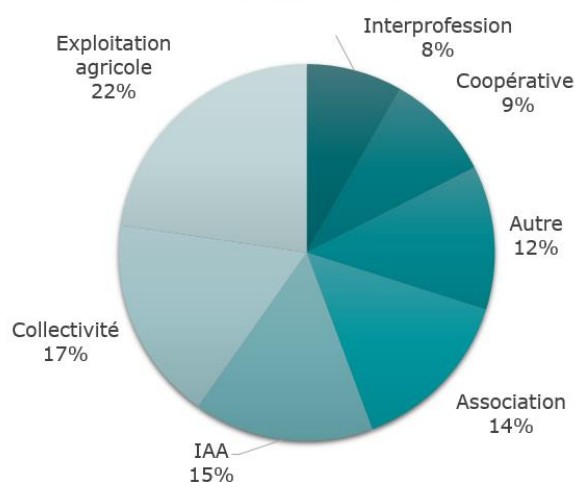
Les activités de soutien, de commercialisation et de formation sont moins représentées dans ce recensement, mais se développent de plus en plus, notamment dans le cadre des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT), véritables outils de structuration des filières agricoles locales, en particulier à travers la restauration collective. Ainsi, 30 projets liés à la restauration collective ont été identifiés, dont 11 portés dans le cadre d'un PAT, comme le développement d'une filière locale de légumineuses impliquant une trentaine de producteurs dans les Yvelines et l'Essonne. Les PAT apparaissent ainsi comme des leviers structurants et facilitants pour promouvoir les enjeux de souveraineté alimentaire et les coordonner, à une échelle territoriale très fine, avec les enjeux de la loi EGalim. La mise en réseau de ces initiatives territoriales constitue un outil intéressant pour renforcer leur répliquabilité sur le territoire et renforcer la structuration du débouché que représente la restauration collective, en rapprochant notamment les PAT engagés dans des démarches de structuration de filières de ceux en recherche de sources d'approvisionnement.

On peut également citer la plateforme Approv'halles, qui a pour ambition d'approvisionner la restauration des collèges du département de Seine-et-Marne et d'une partie des lycées de la région avec des produits issus de l'agriculture locale. Elle s'appuie entre autres sur des outils de transformation de fruits et légumes, de volaille, ainsi que sur des infrastructures logistiques et de stockage.

LOCALISATION DES PROJETS



TYPE DE PORTEUR DE PROJET



Cette répartition géographique met en évidence une concentration des projets en Seine-et-Marne (77) qui en accueille près d'un quart, qui reste cependant, si on rapporte ce nombre de projet à la surface du territoire, une proportion moindre que sur le reste de l'Île-de-France. Ces projets présentent souvent une portée locale, tout en conservant un caractère structurant pour le territoire. Parallèlement, plus d'un tiers des projets présentent eux une dimension régionale impliquant des acteurs de l'ensemble du territoire francilien.

Les exploitations agricoles et les industries agroalimentaires constituent les principales catégories des porteurs (37 %), soulignant le dynamisme des acteurs économiques de la production et de la transformation alimentaire. Les associations, coopératives et interprofessions représentent également une part importante des porteurs (31 %), traduisant une forte dynamique de coopération et d'organisation collective. L'association de coopération territoriale AgriParis Seine qui coordonne le démonstrateur Seine nourricière réunissant 29 partenaires dont de nombreuses collectivités territoriales autour de la structuration des filières locales grâce à la restauration collective et la solidarité alimentaire, en est une bonne illustration. Les collectivités territoriales représentent quant à elles 17 % des porteurs de projets, mettant en évidence l'implication des acteurs publics dans le développement territorial, principalement à travers des missions d'animation et de soutien aux initiatives locales, notamment via la restauration collective.

Concernant les besoins de financement de ces projets, les montants sont très variables. Il convient également de souligner que, sur la centaine de projets recensés, un peu plus d'un tiers seulement des porteurs ont pu identifier un montant d'investissement précis. Les projets compris entre 500 000 € et 1 M€ constituent la catégorie la plus représentée. Au total, plus de la moitié des projets se situent dans cette fourchette de 500 000 € à 5 M€, traduisant une forte orientation vers des investissements structurants de taille intermédiaire.

Conclusion

Le recensement réalisé met en évidence un écosystème régional particulièrement dynamique. La prédominance des initiatives liées à la production et à la transformation confirme la volonté des acteurs du territoire de consolider les capacités productives locales liées à la diversification en cours de l'agriculture francilienne, et de développer davantage de valeur ajoutée sur le territoire, notamment en mobilisant la restauration collective comme levier stratégique de débouchés, toutes filières confondues.